



A tous les habitants de Haute-Rivoire

JUIN 2014

INFORMATION MUNICIPALE - N° 19 / 2014

Madame, Monsieur,

Pour le premier bulletin d'information municipale de ce nouveau mandat, je tenais à remercier les électeurs qui se sont déplacés et qui nous ont fait confiance et ce, malgré le peu de suspens engendré, suite au nouveau mode de scrutin qui nous a été imposé.

Je remercie également, les adjoints et conseillers municipaux qui sont repartis pour un nouveau mandat à mes côtés et plus particulièrement les nouveaux élus pour leur engagement, surtout dans cette période de « flou ». En effet notre avenir est plutôt incertain suite au redécoupage des cantons, des départements et des régions et, de ce fait les compétences de chaque institution risquent de bien changer.

Ce nouveau conseil s'est mis tout de suite au travail pour finaliser rapidement les dossiers mis en route en fin de mandature précédente (signalétique, assainissement et réfection de la place du cinéma). La réforme des rythmes scolaires a pris aussi beaucoup de temps aux responsables afin que tout soit bouclé au 1^{er} Juillet pour que les parents puissent s'organiser dès la rentrée de Septembre.

Sur cette première quinzaine de Juin, nous avons reçu aussi les représentants du SDIS et Conseil Général afin de faire avancer le dossier du bâtiment de la Grand Croix qui devrait accueillir les pompiers, les employés municipaux, un local pour les chasseurs ainsi qu'un espace d'environ 200 m² dédié aux associations

Enfin nous n'oublions pas les idées nouvelles. Des élus réfléchissent sur l'implantation d'un « City Park » afin de combler la fermeture de la maison des jeunes. D'autres vont travailler sur la mise en place d'un calendrier des manifestations. Nous vous tiendrons bien sûr au courant de l'évolution de ces projets.

Avec l'arrivée de l'été, je vous invite à vous connecter sur le site www.chamousset-en-lyonnais.com afin de découvrir les nombreuses activités estivales sur notre canton. Rendez-vous en tout cas les 19 – 20 – et 21 Juillet pour la fête de notre village.

Pour terminer, je souhaite réussite à tous les étudiants qui ont passé des examens, de bonnes vacances reposantes aux plus jeunes ainsi qu'à leurs parents et bon courage à ceux qui travaillent tout l'été.

Le Maire,
Nicolas MURE

PERMANENCES DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

Mr le Maire et ses adjoints sont à votre disposition, sur rendez-vous.
Pour les contacter :

Mr le Maire, Nicolas MURE : 06.62.74.61.04
1^{er} Adjointe, Christelle SEVE : 06.08.58.07.13
2^{ème} Adjoint, Gilles CHAVEROT : 06.01.01.10.14
3^{ème} Adjointe, Pascale GERIN : 06.82.24.91.49
4^{ème} Adjoint, Daniel MILAN : 06.73.79.95.84

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Vacances d'été : à partir du 7 juillet, la bibliothèque sera ouverte le Lundi, Jeudi et Samedi.

Fermeture annuelle du 1^{er} au 17 Août.

Pendant cette période le nombre d'emprunts est illimité et la durée peut être prolongée à votre convenance.

Chaque mois il y a des nouveautés sur les rayons, profitez des vacances pour venir les découvrir.

Pour relire vos classiques, 3 liseuses tactiles peuvent être empruntées.

Plus d'info : 04 74 26 31 61 – bibliotheque.haute-rivoire@laposte.net

Rappel des horaires d'ouverture : **lundi de 16h à 18h30 – jeudi de 15h à 18h et samedi de 9h à 12h.**

COMMUNICATION

SITE INTERNET : Depuis plusieurs mois nous vous promettons un nouveau site internet. Beaucoup de contretemps ont empêché ce travail et nous nous en excusons. A dater du **1^{er} Août 2014**, nous vous proposons d'aller sur haute-rivoire.com pour découvrir le nouveau site. Nous mettons à votre disposition une adresse mail spéciale pour faire passer vos informations sur le site. Envoyez vos infos à paraître à infohauterivoire@laposte.net

Bien sûr les infos sur papier seront aussi prises en compte, n'hésitez pas à les déposer dans une enveloppe en Mairie à l'attention des responsables du site internet.

Nous avons aussi parlé d'info projetée sur l'écran de TV de la mairie. Malheureusement, pour l'instant ce n'est pas encore réalisable, nous devons reprendre contact avec la Communauté de Communes pour mettre en place ce projet.

Par contre pour ceux qui peuvent se connecter à Internet et qui ont une adresse mail, nous pouvons vous envoyer régulièrement les informations cantonales. Par exemple, chaque semaine nous pouvons vous envoyer les activités du week-end qui ont lieu sur le canton.

Merci d'envoyer votre adresse mail à infohauterivoire@laposte.net pour nous informer que vous désirez être dans le fichier d'adresses « infos » de votre commune.

ENTRETIEN ESPACES VERTS

La commune a signé, en Mars dernier, la charte régionale d'entretien des espaces publics qui a pour objectif l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires (désherbants, insecticides, fongicides...). Cette démarche progressive en trois niveaux est proposée à chaque commune de Rhône-Alpes. C'est tout naturellement que Haute-Rivoire a souhaité s'engager dans cette charte, puisque c'est une thématique sur laquelle la commune travaille déjà largement depuis quelques années notamment avec le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine. Actuellement, une réflexion est menée sur la gestion des espaces à entretenir : trottoirs, stade, cimetière... En effet, que ce soit pour la santé des agents municipaux qui passent les produits ou celle des habitants qui utilisent ces espaces mais aussi pour la protection de l'environnement et notamment des cours d'eau, il est important de réduire au maximum l'utilisation des herbicides. Des méthodes pour remplacer le désherbage chimique existent comme le désherbage thermique (peu concluant), le binage, le balayage ou encore le paillage des massifs. Toutefois, ces techniques alternatives demandent souvent plus de temps à leur mise en œuvre et des passages plus fréquents, ce qui n'est pas toujours possible pour les employés de la commune. C'est pourquoi, il se peut que quelques herbes restent présentes sur les trottoirs et places. Apprenons à les accepter !

COMMISSION AGRICULTURE

Elle est constituée de **4 élus** : Gilles CHAVEROT, Vincent BOUCHUT, Daniel MILAN et **Marc GAYET responsable de la commission**. Nous avons souhaité l'ouvrir à des agricultrices et des agriculteurs représentatifs de la diversité des exploitations de notre commune, avec plusieurs jeunes. Ils sont 8 à avoir accepté de travailler avec nous sur les sujets liés à l'agriculture et son environnement socioprofessionnel : Robert BLEIN, Jean Marc GOUBIER, Jacky MERLE, Etienne MILAN, Cyrille PONCET, Matthieu PONCHON, Magali RAZI et Jean Marc VENET.

Différents sujets que la commission pourrait traiter ont été proposés :

- * Investissement dans le travail de révision du PLU
- * Réflexion sur des projets nouveaux comme la méthanisation par exemple
- * Inventaire du parcellaire et travail autour de la carte communale, avec une réflexion sur les possibilités de restructuration et le devenir de nos exploitations
- * Circuit des véhicules agricoles sur la commune, la foire etc.....

Un sujet a déjà fait l'objet d'une consultation et d'un travail collectif avec la commission agricole :

Début Mai le Conseil Général de la Loire a lancé un inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE Loire (communes qui ont un bassin versant côté Loire). La chambre d'Agriculture du Rhône et les communes concernées ont été consultées sur cette carte et pouvaient donner un avis. En lien avec les responsables agricoles de la commune, nous avons invité le 12 Mai tous les agriculteurs ou propriétaires à une réunion de concertation sur cette carte. Avec la trentaine de participants, nous avons fait le constat que les zones humides étaient souvent excessives sur la carte et que plusieurs lacs collinaires ou petits étangs avaient été mis en zones humides. Après avoir pris en compte les remarques qui ont été faites, nous avons envoyé au **Conseil Général de la Loire** et à la **Chambre d'Agriculture du Rhône** le compte- rendu de ce travail collectif.

VOIRIE

Grâce à l'implication de nombreux élus, les travaux sur la **Place du Cinéma** vont commencer sans tarder. Ce sera tout d'abord les **travaux d'enfouissement** (réseau EDF, France Télécom, Numéricable et l'éclairage public) puis des **travaux d'assainissement** (drainage et remplacement sur une vingtaine de mètres d'une canalisation d'eaux usées très ancienne). Viendra ensuite **l'aménagement paysager** du haut de la place (butte autour des jeux de boules) et également quelques travaux sur la **façade de la salle de cinéma**. Tout ceci devrait être terminé en début d'automne afin de pouvoir profiter des derniers beaux jours pour réaliser la remise en forme et le revêtement de la place avant le froid.

Pendant toute la durée du chantier la circulation sera réglementée et nous demandons à tous de respecter les interdictions de circulation pour le bon déroulement des travaux.

Nous nous excusons auprès des riverains pour les désagréments causés, mais nous serons vigilants pour que les entreprises réduisent au maximum les nuisances.

SIGNALETIQUE

Beaucoup de retard pris ce dossier mais enfin la commande des **numéros et plaques de rue** est passée. Il faut encore travailler sur **les panneaux directionnels et d'information** ainsi que sur la pose. Nous vous prions de nous excuser pour la lenteur de ce dossier qui a pris plus de temps que prévu mais que nous allons essayer de terminer avant la fin de l'année.

VOGUE 2014

Elle aura lieu les **19 – 20 et 21 Juillet**. Durant ces trois jours, des bals gratuits seront organisés et vous pourrez aussi profiter des attractions et du feu d'artifice le Dimanche soir.

Les jeunes espèrent aussi vous retrouver nombreux au concours de pétanque le **Samedi à 14 H.**, aux jeux inter-villages le **Dimanche à 14 H.** ainsi qu'aux « couennes » le **Lundi à partir de 19 H.** avec son bal musette et l'orchestre PRAT.

Selon la tradition, cette manifestation sera précédée de la semaine des brioches durant laquelle les conscrits vous les proposeront pour financer la vogue. Merci de leur réserver un bon accueil.

STATIONNEMENT PENDANT LA VOGUE : L'ancien terrain de foot à Rampôt est nettoyé et mis à disposition des habitants du village à partir du **Jeudi 17 Juillet au soir**. Pour votre sécurité et pour pouvoir circuler ne laissez pas vos véhicules dans le village. La place du Gousson et le parking de l'école ne seront pas disponibles.

Le Bourg sera interdit au Poids Lourds à partir du Jeudi 17 Juillet au soir et interdit à toute circulation les 3 soirées de la vogue.

C.C.A.S

* **Repas des anciens** : Il a eu lieu le **21 mai** réunissant **90 convives**. Une équipe composée d'anciens et de nouveaux conseillers, d'anciens et de nouveaux membres du C.C.A.S ainsi que de bénévoles, ont assuré l'accueil et le service de nos aînés. Le repas avait été cette année concocté par un enfant du pays puisque nous avons réservé le traiteur « O2L » de St Martin en Haut dont **Landry COLLOMB** est un des associés. **SUZANNE** notre animatrice de l'an passé a bien voulu revenir pour animer cette journée et chacun a pu choisir de chanter, de danser ou de raconter une petite histoire.

* **Permanences** : A partir du mois d'Octobre, les membres du C.C.A.S pourront-vous recevoir **un samedi sur deux** les jours d'ouverture de la Mairie de **10 H. à 11 H.30**.

Ils seront à votre écoute pour vous renseigner et vous guider dans des démarches qui pourraient vous aider à régler vos difficultés. Soyez assurés de la discrétion de chaque personne que vous pourrez rencontrer à ces permanences.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Nous vous rappelons les heures d'ouverture du Secrétariat :

- **Mardi et Jeudi de 8H.30 à 12 H. et de 13 H.30 à 17 H.30**

- **Vendredi de 15 H. à 18 H.30**

- **Samedi de 8 H.30 à 12 H. : 5 et 19 Juillet – 2 et 30 Août – 6 et 20 Septembre – 4 et 18 Octobre – 8 et 22 Novembre – 6 et 20 Décembre.**

FLEURISSEMENT

Les plantations ont été faites par les **membres du Conseil Municipal** aidés de **quelques bénévoles** au cours d'une soirée très sympathique.

Des habitants ont proposé leur service pour l'arrosage des fleurs à proximité de chez eux. Nous les en remercions très sincèrement. Il est vrai qu'en cas de fortes chaleurs le week-end, un petit arrosoir de plus serait bénéfique afin que notre village reste fleuri le plus longtemps possible. Merci d'avance à tous ceux qui pourront le faire.

ECONOMIE

La commission « **Economie** » a réuni les acteurs économiques et les jeunes entrepreneurs ou porteurs de projets pour leur présenter le tènement des anciens ateliers TISSOT. La Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais était représenté par le Vice-président à la commission économique, **Monsieur Daniel FOL.** Si ces locaux intéressent nos artisans pour leurs activités et leur développement, la commune les soutiendra dans leurs projets et adaptera les accès et réseaux à leurs besoins.

GARDERIE PERISCOLAIRE

La garderie périscolaire ayant changé de lieu au cours de cette année scolaire (**située maintenant dans l'ancien local des jeunes à Rampôt**), la commune organise **une petite inauguration Vendredi 4 Juillet à partir de 17 H.** pour les parents utilisateurs de ce service mais aussi toutes les personnes qui désirent découvrir ce nouveau local réaménagé.

DISTRIBUTEUR DE BILLETS

De nombreux courriers ont été envoyés à la Caisse d'Epargne avec l'appui des autorités compétentes et le soutien des communes de Meys, Virigneux, St Martin Lestra, St Clément les Places. Nous ferons le maximum pour récupérer un distributeur et si besoin nous ferons appel à la population pour nous aider dans nos démarches.

REFORMES DES RYTHMES SCOLAIRES

La **réforme des rythmes scolaires** sera appliquée pour l'école publique à la rentrée des classes de **Septembre**. Ainsi les enfants iront à l'école le **Mercredi matin** et auront **3 heures de Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** réparties sur **2 créneaux de 1h30 le jeudi et le vendredi de 15h à 16h30**.

Les horaires de classe restent inchangés **9h-12h le matin et 13h30-16h30 l'après midi** sauf les **jeudis et vendredis** où les enfants pourront quitter l'école dès 15h ou rester aux **TAP de 15h à 16h30**. La garderie périscolaire sera ouverte le mercredi matin avant la classe sur les mêmes conditions de fonctionnement que les autres matins.

Pendant ces TAP qui seront **gratuits**, des activités diverses seront proposées aux enfants qui seront réunis en petits groupes selon leur âge. La commission « **Ecole-Rythme Scolaire** » lance un appel aux personnes bénévoles et aux associations qui seraient prêtes à s'investir pour quelques séances avec un petit groupe d'enfants. L'objectif est de leur faire partager des compétences dans un domaine particulier pour amener les enfants vers de nouvelles connaissances culturelles, artistiques ou sportives. Cela peut aussi permettre des rencontres et des échanges avec des personnes d'autres générations.

Merci de vous faire connaître en mairie ou auprès de **Christelle SEVE**.

INCIVILITES :

* **Nuisances sonores** : **Des plaintes pour nuisances nocturnes ou diurnes** dues à l'aboiement des chiens ont été déposées en mairie. Il existe dans le commerce des colliers adaptés pour éviter ces désagréments.

Pour les autres nuisances, nous rappelons que les tondeuses, tronçonneuses et tous les autres outils de bricolage bruyants sont autorisés **la semaine de 8 H. 30 à 12 H et de 14 H.30 à 19 H.30** et **les Dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H..**

* **Déjections canines** : Il n'est plus possible d'accepter que les propriétaires de chiens salissent les rues du village par les déjections de leurs animaux de compagnie. Il existe dans le commerce des moyens pour ramasser les excréments de vos compagnons, utilisez les.

* **Stationnement abusif** : Les véhicules laissés en stationnement en un même point de la voie publique pendant une durée **excédant sept jours consécutifs** sont considérés comme en **stationnement abusif**. Lorsque les conducteurs ou les titulaires du certificat d'immatriculation sont absents ou refusent, malgré l'injonction, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites.

* **Divagation des animaux** : **Est considéré comme en état de divagation tout chien** qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. **Est considéré comme en état de divagation tout chat** non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Nous demandons à l'ensemble de la population des efforts de civisme afin d'éviter d'en arriver à des mesures répréhensives.

CYCLO CANTON

Le service des sports de la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais a organisé **Samedi 14 et dimanche 15 Juin** la **18ème édition du Cyclo Canton**. Cette randonnée VTT ouverte aux enfants du CE2 à la 6ième traverse et s'arrête dans toutes les communes de notre canton. Le Samedi le départ a été donné à **Haute Rivoire** Place du Gousson où une centaine d'enfants sont partis pour Les Halles, Souzy, St Genis l'Argentière où le repas a été offert, puis direction Montromand pour revenir et terminer la journée après 33 Km à Ste Foy l'Argentière. 15 enfants de Haute Rivoire étaient présents. Le Dimanche avec encore une centaine d'enfants, le départ a été donné à Montrottier, puis direction Longessaigne, Villechenève, Chambost, Saint Clément qui a accueilli le groupe pour le repas, Saint Laurent de Chamousset, Brulliolles pour finir à Brussieu après 44km. 4 enfants de Haute Rivoire ont réalisé cette étape. Félicitations à Archibald Cormorrand, Arnaud Cassavecchia et Théo Sève qui ont réalisé les 2 étapes de ce cyclo canton 2014. **Bravo et merci également aux 3 mamans qui les ont accompagnés.**

QUELQUES CONSEILS DE LA GENDARMERIE PENDANT VOS VACANCES

- Informer vos voisins de votre absence
- Donner éventuellement une clé à un membre de votre famille, un ami ou un voisin afin qu'il anime la maison, qu'il vide la boîte aux lettres et qu'il soit en mesure de vous prévenir ou d'alerter la gendarmerie en cas de problème.
- Ne pas laisser de message évoquant votre absence sur le répondeur (faire même le transfert d'appel si c'est possible)
- Se méfier des personnes qui se présentent à votre domicile en usant d'une qualité de policier, de gendarme, de plombier ou d'agent EDF qui peut être fausse et demander systématiquement de voir la carte professionnelle et ne laisser entrer personne dans votre domicile sans avoir la preuve de sa réelle identité et du motif de sa visite.
- Ne pas laisser les valeurs, bijoux, cartes bancaires, chèques et clés de votre véhicule en évidence ou dans un endroit facile à trouver. Privilégier les lieux insolites auxquels les voleurs risquent de ne pas penser.
- Ne pas conserver de grosses sommes d'argent au domicile.
- Photographier le mobilier de valeur et les œuvres d'art, les faire expertiser. Les marquer avec des signes distinctifs (par exemple, pour un bureau ou une commode, mentionner votre nom avec un feutre indélébile sous les tiroirs). Conserver les factures. Ces opérations permettront, en cas de découverte de meubles suspects, de les identifier et vous les restituer.
- Ne jamais laisser les clés sur le démarreur, même si la voiture est dans le garage ou dans la cour.
- Ne jamais laisser le certificat d'immatriculation dans la voiture (elle peut être revendue très facilement ou circuler normalement) tant que le vol n'est pas déclaré.

De façon générale, il faut signaler à la gendarmerie (17) toute présence suspecte de personne ou de véhicule (marque, couleur, type, immatriculation) surtout si les individus que vous voyez vous sont inconnus.

BONNES VACANCES A TOUS

